

## Les premiers artistes vétérinaires en Champagne à la fin de l'Ancien Régime

par Patrick Wadel collègue Joseph Cressot de Joinville

La région Champagne-Ardenne a eu ses historiens de la médecine vétérinaire : Léon Moulé originaire de Vitry le François (1849- ? ) diplômé d'Alfort en 1873, auteur de « Histoire de la médecine vétérinaire » paru en fascicules tirés du Bulletin de la Société Centrale Vétérinaire entre 1891 et 1911, Emmanuel Leclainche<sup>1</sup>, originaire de Piney (Aube, 1861-1953), fait ses études au lycée de Troyes, diplômé de l'Ecole vétérinaire d'Alfort en 1882, auteur de « Histoire illustrée de la médecine vétérinaire », en 1955. Ils sont les héritiers du grand bouleversement intellectuel du XVIIIème siècle, qui fait se réconcilier l'Homme et la nature, que d'autres civilisations avaient eu la clairvoyance de ne pas dissocier.

Ce pouvoir de guérir les animaux est ancien. Toutefois, de nouvelles approches, de nouvelles connaissances se diffusent dès le moment où s'ouvrent au XVIIIème siècle les premières écoles vétérinaires avec Bourgelat à Lyon, puis à Alfort. On notera au passage ce goût pour la transmission des savoirs et la progression de l'esprit humain au service de l'intérêt commun.

Ainsi, comme l'a écrit Emmanuel Leclainche : « C'est dans la seconde moitié du dix-huitième siècle qu'une médecine scientifique va commencer à s'édifier, c'est à dire au moment même de la création d'un enseignement vétérinaire »<sup>2</sup>. On comprendra alors tout l'intérêt d'ouvrir un chapitre de notre histoire régionale, souvent évasif, sur ces premiers spécialistes des animaux, issus des terroirs champenois.

L'envoi de trois élèves de la province à l'école de Lyon n'a été que le fruit du hasard. Le premier des élèves, Roy, ne doit son affectation qu'à la géographie, puisqu'il est originaire de Langres, au sud de la province.

Les deux autres, Mougin (de Wassy, Haute-Marne) et Dhuiny (de Troyes), ne le doivent qu'au manque de place à Alfort : « Toutes les places de l'école vétérinaire d'Alfort Monsieur, étant remplies, vous pouvez adresser à l'école de Lyon les deux élèves que les villes de Troyes et de Vassy se proposent d'entretenir... je lui<sup>3</sup> donnerai des ordres pour les recevoir et je les lui recommanderai particulièrement... »<sup>4</sup>. L'intervention de Bertin en personne, sa protection, sont suffisantes pour marquer toute l'attention qui est accordée au passage de ces élèves dans une école vétérinaire. Cette sollicitude montre combien le problème des épidémies préoccupe dorénavant les acteurs les plus hauts placés dans l'administration du royaume. Elle épaula l'action de terrain de l'intendant Rouillé d'Orfeuil qui réussit à convaincre des assemblées locales et des personnalités de haut rang dans la province. Il existe donc, dans les paroisses les plus reculées du royaume, des esprits suffisamment éclairés pour reconnaître la réelle utilité des enseignements vétérinaires et soutenir en partie les frais de leur scolarité.

*Elèves-vétérinaires, pensionnaires de Lyon.*

Il n'en va pas de même pour les élèves d'Alfort qui sont les plus nombreux. Assurément et pour longtemps, Alfort a été l'école de prédilection de la province.

animale présenté à la Convention nationale le 17 Vendémiaire An

Années	Elèves	Prise en charge
1769	Roy	Ville de Langres, la province
1769	Dhuiny	Ville de Troyes, la province
9/07/1769 9/07/1773	Nicolas Mougin	Ville de Vassy pour moitié, la province pour l'autre.

III de la République française une et indivisible ».

Dans la même période révolutionnaire, les écoles vétérinaires deviennent « écoles d'économie rurale vétérinaire ».

Le recrutement d'Ancien Régime n'est finalement pas forcément

Années	Elèves	Prise en charge
1769-1765	Peltas	Ville de Langres
01/1769 -05/1774	Claude, Nicolas Lombard	Ville de Brienne
01/1775- 7/10/1775	Husson (meurt à l'école d'une phtysie pulmonaire)	?
18/10/1773 -1776	Jean Baptiste Jossier	?
1774 -30/09/1776	Louis Le Roy	M. de Guinaumont
1776	Soulier (renvoyé pour libertinage)	
1776-1779	Joseph Mayeux	Pour moitié par la ville de Rocroy, par la province
1777-1780	Jean-Baptiste Lacroix	Pour moitié par la ville de Rethel, par la province
?	Flaubert	?
1775	Flaubert cadet	?
1777-11/04/1781	Antoine Flaubert, Arcis sur Aube	Son père ayant sacrifié le peu qu'il avait pour entretenir ses frères aux écoles vétérinaires
?	René Marangé	Chapitre et seigneurs de Joinville
1779	Tisseron	
1779	Jeannin	Ste Menehoulde
1781-1786	Nicolas Ludot	Savignien Ludot, son père, maréchal-ferrant à Outines
1/07/1784	Etienne Jobard, Graffigny	Province
22/02/1782-1786	Claude Gaulet, garçon maréchal à Villentrede	Recommandé par le comte de Villebertin
1782	Jacques Mathieu	Recommandé par la Société d'Emulation de Reims
1782	Alexis Lambert, Droys sur Barse	Recommandé par M. de Sainte Maure
1786	Gagnerot, garçon maréchal à Neuilly	Recommandé par le comte de Brienne
?	Louis Cholet	Leseur, seigneur de Blaise

lié à l'exercice de la maréchalerie par le père. Elle y contribue fortement, sans être forcément nécessaire. Le critère de choix est plus lié au contact avec les populations rurales, mais déjà, une distinction s'établit entre villes et villages.

On exige de ces garçons de bonnes mœurs, sachant lire et écrire. Dans l'exercice de leurs missions, ils devront rédiger des mémoires lus et étudiés dans les bureaux des ministres. Il n'y avait aucune raison d'en faire une élite, tout au moins fallait il en faire des rapporteurs fidèles. Ce choix semble obéir à une stratégie reposant sur la collecte des informations: la rédaction des symptômes, examinés à distance par les sommités médicales : Bourgelat au début, puis ses successeurs. On voit encore des

bonne constitution physique et une bonne monture, bien docile et suffisamment robuste à porter ou tirer le char à banc. Le cabriolet n'étant pas à la portée d'un médecin de campagne.

Au sommet de la pyramide des collecteurs d'informations, Bourgelat, puis ses successeurs (Chabert entre autres), coordonne le réseau. Celui-ci n'a pas toujours bien fonctionné. Bourgelat dans ses débuts s'en plaint : « ... nos espérances ont été trompées, nous n'avons pu obtenir des renseignements que de quelques Provinces, encore la plupart ont-ils été très-foibles & très-peu satisfaisans, en sorte que notre attente a été absolument en pure perte d'un tems non moins digne des regrets des Elèves que des nôtres ». <sup>5</sup>



élève vétérinaire en 1782

Il est sûr que certains élèves ont eu de la peine à suivre les quatre ans d'école, faisant d'eux des « vétérans » d'après Ronald Hubscher<sup>6</sup>. Certains sont déjà des hommes, des garçons vivant sous le toit de leur père. Ils n'ont d'autre horizon que la cheminée de la maison familiale. Il leur faut s'adapter à une culture qui leur est étrangère. Ils sont aussi patoisant<sup>7</sup>.

D'autres découvrent une autre vie. Jean Baptiste Jossier qui est mis au cachot pour avoir écrit des lettres à la fille d'un aubergiste, s'évade, parvient à Châlons, mais revient à l'école avec des cavaliers de la maréchaussée. Il prendra par la suite un engagement dans Royal-dragon.

Le travail de la forge n'est pas abandonné. Il est vrai qu'il s'oppose à la spéculation médicale. Sa persistance ne s'explique que par la nécessité de gagner sa vie. Là aussi, l'organisation des métiers manque de nuire à l'épanouissement d'une profession reconnue nécessaire, qui doit être protégée de tout troubles. Il a fallu un arrêt du Conseil pour permettre aux élèves de l'Ecole royale vétérinaire établis en Champagne, d'exercer la profession de maréchal et de tenir boutique, sans être obligés de se faire recevoir dans les maîtrises ou jurandes. A Chaumont, les maréchaux de la ville sont venus prendre les instruments de maréchalerie qui composaient la boutique de Louis Cholet, artiste vétérinaire, alors absent, sous le prétexte qu'il n'avait pas le droit d'exercer la grosserie.<sup>8</sup>

L'apprentissage scolaire a ses limites qui sont celles de l'efficacité. Il n'y a pas encore de séparation bien nette entre les matières médicales et l'hippiatrie. Nous le voyons à travers un autre élève, Louis Le Roy, chassé de l'école. Il demande, en 1778, sa réintégration, car il veut partir pour la Guadeloupe. Bourgelat intervient. Il n'en est pas question car le sujet est de « très mauvaises mœurs, et a mis le désordre maintes fois dans l'école ». <sup>9</sup>

consultations auprès de Vicq d'Azyr, ou même Lafosse. C'est le cas par exemple dans une fièvre charbonneuse survenue à Wassy en 1787. Il existe des maladies incompréhensibles, la science étant encore bornée par l'invisible, frontière qui sera franchie avec les travaux de Pasteur.

D'un autre côté, on oublie aussi trop souvent, l'aspect pénible ou sportif des tournées, qui devaient exiger effectivement une

Le Roy a pu entrer à l'école, grâce à son oncle, chapelain à Cernon<sup>10</sup>, qui avait obtenu la protection de Monsieur de Guinaumont. Celui-ci l'en a fait sortir avant le terme de sa scolarité pour le placer chez le concurrent de Bourgelat, Lafosse fils, qui espérait « un établissement considérable et sous ce point de vue



Bourgelat

s'était associé Le Roy...».<sup>11</sup>

En moins de trois ans d'école, Le Roy obtient quatre prix. S'il en est retiré par son protecteur, qui finance ses études, la raison en est peut-être la longueur, sans rapport avec l'efficacité de l'enseignement, hormis les frais supplémentaires. Il n'est donc pas question d'incompétence. Laissons la parole à Bourgelat : « ...vous n'ignorez pas que les établissements les plus utiles rencontrent toujours des gens qui les frondent. Le sieur La Fosse pourvu d'abord d'une charge de maréchal du Roy, ensuite d'une lettre de maîtrise de maréchal de Paris et enfin dénué de tous les titres par son ignorance et par la dépravation de ses mœurs a jugé à propos de se déclarer notre ennemi et de prêter son nom à des médicaments et à des barbiers qui ont fait pour luy de gros volumes aussi peu achetés que par lui. A peine le nommé Le Roy eut il mis le pied hors de l'école que séduit par cet homme que de nombreuses puissances étrangères demandoient, selon ce qu'il disoit, devint en quelque façon son domestique ... ».<sup>12</sup>

A cette association s'ajoute l'influence néfaste sur les autres élèves qui risquent d'être entraînés dans le sillage de La Fosse. Bourgelat se trouve forcé de faire interdire la ville de Paris à tous les élèves.

Le désordre provoqué par cet élève n'explique pas à lui seul l'opinion de Bourgelat qui ne peut s'empêcher d'écrire : « Il a le verbe aussi aiguisé pour faire un mauvais charlatan, mais qu'il ne sera jamais un bon artiste ».<sup>13</sup>

On peut aussi être surpris par l'intransigeance de l'homme de science, par son manque d'humanité. On le voit à travers le cas de l'élève Husson, qui, malade, a demandé l'autorisation de retourner chez ses parents. Bourgelat refuse, et l'oblige à rendre l'âme dans les murs de l'école.

Bourgelat n'est pas le seul à vouloir faire régner le bon ordre et la discipline. C'est le lot de tous les directeurs d'école.

En 1781, Etienne Jobard, garde-étalon depuis douze ans à Pressigny dans l'élection de Langres, demande à faire entrer son fils à l'école.

Après les renseignements d'usage, il est décidé de l'envoyer à Alfort, pour l'année 1784, car les fonds prévus pour 1783, ont déjà été arrêtés. Pour le subdélégué, la pension aurait pu être supportée par le père. La position de garde-étalon a pu motiver la prise en charge par la province. Elle apparaît comme un intéressement à bien servir.

L'investissement humain ne semble pas avoir été judicieux. L'élève se fait remarquer par sa conduite négligée et violente, allant jusqu'aux voies de fait. Le directeur, Chabert, tient à ce qu'il quitte l'école, afin de ne pas créer de précédents, bien qu'il ait suivi sa scolarité avec profit. C'est pourquoi son brevet ne lui sera accordé que « sur les bons témoignages qu'il aura mérité ».<sup>14</sup>

D'un autre côté, les frais de scolarité ont pu paraître importants pour des élèves peu habitués au superflu.

Si les directeurs des écoles font leur publicité auprès de l'intendant de la province, les études ne sont pas gratuites. La pension est de 180 L par mois. A cette somme s'ajoute le prix d'un uniforme (50 L), divers livres en première année : une anatomie complète (5 L), un dictionnaire d'anatomie (4,10 L) un extérieur des animaux (3,10 L) ; en troisième année un cours de bandages (7,10 L), un élément de pharmacie (7 L), un traité de la ferrure (3 L). En première année l'élève a dans son trousseau un tablier de cuir (4 L). Les instruments spécifiques à l'exercice de la chirurgie vétérinaire sont fournis selon les années pour former un outillage personnel à la sortie de l'école. Leur présence dans le trousseau jalonne la progression de l'enseignement. C'est ainsi qu'en première année l'élève est doté d'un étui de scalpels.

Bourgelat en personne contrôle les fournitures aux élèves et limite les achats. En 1778, deux élèves, Mayeux et Lacroix adressent une demande à l'intendant de la province concernant : « une veste de travail chacun à

18 L, une culotte de peau chacun à 24 L, un tablier de forge à 6 L formant une somme de 96 L. Informé indirectement, Bourgelat n'entend pas satisfaire aux besoins des deux élèves : « Tout état, Monsieur, que les élèves auront eu la hardiesse de vous envoyer sans être souscrit par moy est un Etat à rejeter et je vous remercie de n'avoir point adhéré à celui des nommés Mayeux et La Croix ». <sup>15</sup> Peu de temps après, une autre demande venant de Flaubert cadet et Lacroix, suit le même cheminement. Ceux-ci ont demandé en 1778, l'achat d'un traité des maladies épizootiques et d'un tablier de forge. Bourgelat n'avalise pas cette demande et précise même de sa main que le traité « ne se vend point ».<sup>16</sup>

Le temps passé aux écoles est une étape avant la vie professionnelle. La spécialisation n'entraîne pas l'aisance. C'est pourquoi les soucis d'amélioration des races provinciales de chevaux, va faire apparaître un emploi rémunéré dans

l'administration des haras.

Une place de garde-haras peut permettre à un artiste vétérinaire de subsister. Nicolas Ludot, au sortir de l'école pense s'installer à Vitry le François en 1785<sup>17</sup>. N'ayant que peu d'ouvrage, il fait la demande pour une place de garde-haras qui lui permet d'avoir un bénéfice fixe. En effet, en Champagne les garde ont une pension de 150 L perçue par les gardes-étalons dans le cadre des saillies des juments. C'est en effet sous l'administration de l'intendant Rouillé d'Orfeuil que l'administration des haras de la province se réorganise.

Bertin étant ministre, on devine aisément la relation entre les problèmes de la reproduction du cheval (les haras) et la surveillance étroite des troupeaux paysans. L'originalité de l'administration de Bertin, est de voir les anciens élèves des écoles vétérinaires employés comme garde-haras dans l'administration du même nom. C'est par les haras que les artistes vétérinaires trouvent leur première justification, avant d'être employés dans les épizooties. Cet emploi leur procure ce qu'on pourrait appeler un fixe en numéraire, les défrayant de leurs voyages. Ils ont ainsi un contact avec les populations qu'ils doivent remettre dans le droit chemin de la législation, et à qui ils font connaître les premiers rudiments de l'hygiène. Ils ont un rôle de relais fondamental, mais de par leur situation, ils sont aussi en but aux critiques qu'une éventuelle crise peut faire apparaître, dans la mesure où ils jouissent de privilèges pourtant souvent recherchés, enviés.

L'organisation de l'administration des Haras dans la province procure certainement une reconnaissance. Le garde-haras est parfois confondu avec le garde-étalon. Il est possible que ce dernier, usurpait parfois les compétences de son supérieur, pour mieux régner dans les paroisses et profiter du travail de son cheval. Le garde-haras a une fonction de police, par la possibilité de dresser des procès-verbaux, en rapport aux infractions qui regardent la production des chevaux. Cette situation lui donne une parfaite connaissance de l'élection à laquelle son brevet de garde-haras est attaché. Son autre brevet de « privilégié du Roi en l'art de la médecine vétérinaire » lui permet de prendre le pas sur les maréchaux du cru.

L'autre fait marquant, sera le passage obligé de l'inspecteur de Seltot en 1777 à Alfort. L'année suivante, il est placé à la tête des haras de Champagne. Cette situation correspond à une entreprise de régénération du cheval champenois, considéré par Bourgelat comme abâtardi, dégénéré en 1779. On peut donc comprendre, que le nouvel inspecteur, sortant d'une école vétérinaire, ne peut que réformer le haras dans le sens d'une administration convertie aux principes scientifiques en la matière.

Au sortir des écoles, les artistes vétérinaires, sont encore dans l'enfance de l'art. Comparativement aux siècles d'ignorance qui les ont précédés, ils sont à l'origine de complets bouleversements dans le seul domaine de la souffrance animale. On comprend dès lors le fossé qui n'ira que se creusant avec le maréchal-ferrant dont il faudra marquer les limites des interventions.

La proximité de Paris fait que la plupart des élèves envoyés par la province sont issus d'Alfort. De retour ils auront à se confronter au folklore hagiographique qui semble s'être figé dans la statuaire de nos églises rurales qui fourmille encore de toutes ces représentations : St. Antoine, St. Roch, St. Blaise, St. Hubert, St. Martin pour ne citer que les plus fréquents. Cette persistance à

vouloir se vouer à un protecteur céleste ne date pas d'hier. Elle se ramifie très certainement dans un inconscient collectif dont les origines restent encore obscures, apparentées à un chamanisme, combattu et relégué au rang de sortilège, quand il n'est pas détourné dans la personification d'un saint guérisseur. La maladie, la mort, apparaissent comme une fatalité, un coup du sort.

Le XVIIIème siècle est à la charnière des superstitions. A Cirey sur Blaise on racontait autrefois que Voltaire en personne se rendait sous un certain arbre du sabbat... qu'allait-il chercher là ?

La méconnaissance des maladies dans leurs causes, laisse alors une grande place au hasard : la divine providence. Il y a deux sortes de maladies : les unes dites bénignes, les autres dites malignes. Comme chez les hommes il y a des contagions, mais pas de médecins des épidémies. Certains remèdes réussissent, d'autres pas. Des maladies s'éteignent d'elles-mêmes, d'autres s'éternisent, se propagent. La maladie circonscrite aux étables et aux écuries d'un village prend rang d'épidémie, avant que le terme savant « épizootie » ne s'impose. Il n'est pas rare que des animaux morts soient jetés à la rivière, leur peau commercialisée. Il a fallu légiférer, punir, préconiser pour enfin prévenir par de nouvelles règles d'hygiène, par une surveillance et une médicalisation des animaux. L'animal, comme les hommes mérite qu'on se penche à son chevet, qu'on l'examine.

Le fait remarquable, au XVIIIème siècle, est la recherche dans la détermination des maladies, l'intuition que les noms locaux, différents en fonction des terroirs, désignent les mêmes maux, et par conséquent nécessitent les mêmes remèdes. Il y a donc une universalité de la maladie, et par voie de conséquence, des remèdes éprouvés. Le rôle des premiers vétérinaires va être celui du collecteur d'information. Il ne lui appartient pas de raisonner la maladie, mais seulement de l'identifier par des symptômes connus. Une lecture superficielle pourrait aussi laisser croire à une supériorité de l'esprit français, et par conséquent, à une avancée du royaume dans ce domaine. En fait, c'est une vue étroite, et s'il y a un réel progrès, il faut le mettre bien évidemment sur le compte des progrès de l'esprit plutôt que ceux de la société. Si le XVIème siècle a mis en avant l'individu en harmonie avec la nature favorisant l'individualisme, le XVIIIème siècle, annonce la solidarité du genre humain.

La création des écoles vétérinaires s'inscrit dans la recherche de moyens efficaces dans la lutte contre les épizooties. Les moyens employés seront ceux de la médecine qu'il faudra inoculer à des générations de campagnards. Cette conception apparaît comme avant-gardiste, quant on sait à qui étaient réservées les entrées dans les collèges ou dans les écoles militaires. De telles institutions, placées sous la protection royale, avaient besoin de fonds pour leur fonctionnement, et surtout la confiance des élites. Dans un monde encore ignorant de la science, il a fallu trouver dans le royaume des encouragements et des soutiens locaux, pour justifier et confirmer l'œuvre entreprise. Celle-ci perdure encore aujourd'hui puisqu'un fragment du règlement écrit par Claude Bourgelat figure dans le « Serment de Bourgelat » encore prononcé aujourd'hui : « Toujours imbus des principes d'honnêteté qu'ils auront puisés et dont ils auront vu des exemples dans les Ecoles, ils ne s'en écarteront jamais. Ils distingueront le pauvre du riche. Ils ne mettront point à un trop haut prix des talents qu'ils ne devront qu'à la bienfaisance et à la générosité de leur

patrie. Enfin, ils prouveront par leur conduite qu'ils sont tous également convaincus que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a que dans celui que l'on peut faire

#### notes :

- <sup>1</sup> ALNOT (Laure) : « La vie et l'œuvre d'E. Leclainche », Paris, E.N.Vét., 1996.  
<sup>2</sup> LECLAINCHE (Emmanuel) : « Histoire illustrée de la médecine vétérinaire », Albin Michel, t.2, p. 96, 1955.  
<sup>3</sup> Il s'agit du directeur de l'école, Péan.  
<sup>4</sup> A.D.AUBE : C 1668, lettre de Bertin à l'intendant Rouillé d'Orfeuil, mai 1769.  
<sup>5</sup> BOURGELAT : 1765, viij-ix.  
<sup>6</sup> HUBSCHER (Ronald) : « Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française (XVIIIème-XXème siècle) », Paris, Odile Jacob, 1999.  
<sup>7</sup> WADEL (Patrick) : « Nicolas Mougins, artiste vétérinaire (1748-1822) », in « Les Cahiers haut-marnais », 1993, n°194-195, p.44 à 59.  
<sup>8</sup> A.D. MARNE : C 435.  
<sup>9</sup> A.D. MARNE : C 456, lettre de Bourgelat, Paris 14 février 1778.  
<sup>10</sup> Village au sud de Châlons, aujourd'hui dans le département de la Marne.  
<sup>11</sup> A.D.MARNE : C 456, Bourgelat, 14 février 1778.  
<sup>12</sup> A.D.MARNE : C 456, Bourgelat, 14 février 1778.  
<sup>13</sup> A.D.MARNE : C 456, Borgelat, à l'intendant, 24 janvier 1778, en réponse à une demande des officiers de Sainte-Menehould qui veulent employer Le Roy.  
<sup>14</sup> A.D.HAUTE-MARNE : C 164, lettre de Chabert, Alfort, 4 mai 1787.  
<sup>15</sup> A.D.MARNE : C 456, Bourgelat à l'intendant, Paris 18 mai 1778.  
<sup>16</sup> A.D.MARNE : C 456, Bourgelat à l'intendant, 10 septembre 1778.  
<sup>17</sup> A.D.MARNE : C 456, 20 septembre 1785.

#### LE BULLETIN de Liaison des Professeurs d'Histoire-Géographie de l'Académie de Reims

#### revue trimestrielle

dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1991  
ISSN : 1256-7353

#### Directeurs de publication :

Patrice Gielen - Pierre Moraine

#### Comité de rédaction :

Olivier Caruso - Patrice Gielen - Pierre Moraine - Marie-Claire Ruiz

#### Correspondants départementaux :

**Ardennes** : Véronique Poggioli - Anne Verlaine

**Aube** : Jean-François Mabile - Anne-Lise Pleux

**Marne** : Maryse Baudson - Philippe Nélis

**Haute-Marne** : Jean-Noël Guyenet - Thierry Toti

#### Réalisation et mise en page :

Olivier Caruso

#### Impression, Ventes et Abonnements :

Centre Régional de Documentation Pédagogique de Champagne-Ardenne  
47, rue Simon 51 100 Reims  
Tel: 03 26 49 58 58  
Fax: 03 26 49 58 33

#### Aux auteurs :

Les articles doivent, dans la mesure du possible, être fournis sur disquette au format Apple Macintosh ou IBM PC. Enregistrez vos articles au format de votre traitement de texte habituel. Ne faites aucune mise en page, seulement un retour à la ligne en fin de paragraphe, et éventuellement une ligne vierge pour séparer les grandes parties. Fournissez toujours une version papier pour pallier d'éventuels problèmes de transfert.

L'iconographie doit être de bonne qualité, avec des contrastes bien marqués.

Tous les documents seront retournés si vous fournissez une enveloppe suffisamment affranchie à votre adresse.

**Expédiez vos disquettes  
ou vos courriels à l'adresse suivante :**

**BLPHG - Olivier CARUSO**  
**11, Lotissement du Moulin**  
**51 170 Faverolles et Coëmy**  
**Tél : 03 26 97 45 82**  
**courriel : blphg@ac-reims.fr**